

J'ai ici une autre réponse qui m'a été fournie par le ministre du Commerce (M. Sharp). Il s'agit de la réponse à la question n° 982. J'aimerais qu'elle soit insérée ici, dans mon discours, et m'y reporter en cours de route. La Chambre y consent-elle?

M. l'Orateur suppléant: Il me faudrait peut-être rappeler à l'honorable député qu'il est contraire aux us et coutumes de la Chambre que des députés déposent des documents ou des tableaux de ce genre. S'il nous le lisait, le tableau serait par le fait même versé au compte rendu. Mais pour gagner du temps, la Chambre consent peut-être au dépôt du document. Toutefois, je crois qu'il faudrait avertir les députés que, d'une manière générale, seuls les documents officiels émanant des ministres de la Couronne peuvent être déposés. Je propose que nous nous efforcions de nous conformer autant que possible à l'usage.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelque chose au sujet de ce rappel au Règlement. J'estime que pour accélérer les débats, les députés devraient avoir le droit de joindre des listes de chiffres à leurs discours sans être obligés d'en donner lecture. La Chambre devrait permettre qu'on les considère comme si elles avaient été lues. Je crois que l'usage est de permettre, du consentement général, cette manière de faire.

M. l'Orateur suppléant: C'est tout à fait exact, mais j'ai cru utile de donner cet avertissement, car j'ai l'impression que, depuis quelques années, nous nous sommes écartés d'une pratique qui remonte loin, ainsi qu'on m'en informe. Lorsque les députés prennent la parole à la Chambre, ils doivent parler de source et s'abstenir autant que possible de citer des articles et des nouvelles publiés dans les journaux ou des tableaux de ce genre. Je conviens volontiers que la Chambre gagnerait du temps si l'on permettait à l'honorable député d'incorporer, en l'occurrence, ce tableau dans son discours sans qu'il ait à en donner lecture.

M. Korchinski: En ne vous lisant pas ce tableau, j'essayais simplement de faire gagner du temps à la Chambre. Mais à en juger pas le temps que cela a pris, j'aurais pu tout aussi bien en donner lecture. Comme cela devait faire partie de mon discours, je n'ai pas jugé nécessaire de vous lire tous les chiffres. Nous gagnerions beaucoup de temps si j'avais la permission d'incorporer le tableau dans mon discours.

M. l'Orateur suppléant: C'est justement ce que j'ai proposé, si les députés y consentent. On devrait permettre au député de Mackenzie d'incorporer ces données dans son discours.

Des voix: D'accord!

M. Korchinski: Le tableau suivant fait voir le nombre d'exploitations agricoles par catégories et leur capitalisation moyenne.

[Note de l'éditeur: Voici le tableau en question:]

1. Nombre de fermes d'après certaines catégories, Canada, 1961:

Catégorie	Nombre de fermes
Moins de 70 acres	67,183
De 70 à 239 acres	204,159
De 240 à 399 acres	82,626
De 400 à 559 acres	44,764
De 560 à 759 acres	31,860
De 760 à 1,119 acres	27,642
De 1,120 à 1,599 acres	13,091
1,600 acres et plus	9,578

2. Capitalisation moyenne dans les fermes classifiées par catégorie, Canada, 1961:

Catégorie	Capitalisation moyenne par ferme
Moins de 70 acres	\$ 17,052
De 70 à 239 acres	20,936
De 240 à 399 acres	24,627
De 400 à 559 acres	30,037
De 560 à 759 acres	37,104
De 760 à 1,119 acres	46,758
De 1,120 à 1,599 acres	61,911
1,600 acres et plus	113,468

Il ne faut pas oublier que d'après le recensement de 1961, on comptait environ 480,000 fermes au Canada. Environ 430,000 de ces fermes avaient moins de 750 acres de superficie. En fait, 400,000 avaient moins de 550 acres. Si nous étudions la question des capitaux investis dans les fermes de 750 acres ou moins, nous constatons que la moyenne s'établit à \$37,000. Le ministre augmente les fonds disponibles en permettant d'accorder des prêts de l'ordre de \$40,000 à \$55,000. Si l'on tient compte du fait qu'un prêt ne doit pas dépasser 75 p. 100 de l'évaluation, on voit que le cultivateur devra posséder une ferme d'une valeur de \$50,000 à \$60,000 pour se prévaloir de ces modifications. D'après le tableau du recensement de 1961, les fermes valant en moyenne \$61,000 ont une superficie de 1,120 à 1,600 acres. Le ministre voudra sans doute dire qu'il fait beaucoup pour les cultivateurs; je lui signalerai que ce qu'il fait, ce sera peut-être surtout pour les plus riches, mais qu'il ne fait rien pour aider